

YERRES



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 4 Novembre 1998 et de la publication
le 24 Octobre 1998
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 1998
DELIBERATION N° 98.10/428

OBJET Vacances de Toussaint et Noël 1998 demande de subvention auprès de l'Etat
« Cellule Ville-Vie-Vacances »

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les orientations, les priorités et les actions menées par la Municipalité en matière de jeunesse sont, cette année encore, en concordance avec les critères de la cellule Ville-Vie-Vacances, permettent l'obtention de subventions des services de l'Etat,

CONSIDERANT que la commune souhaite continuer à développer des actions éducatives en direction de la jeunesse Yerroise et présente des projets pour les vacances de la Toussaint et de Noël 1998.

VU la reconduction de l'opération Ville Vie Vacances pour l'année 1998 pilotée par la Préfecture de l'Essonne,

VU la délibération n° 97/06/202 en date du 30 juin 1997, relative à la demande de subvention auprès de l'Etat « Cellule Ville Vie Vacances », au titre des vacances d'été 1997,

VU l'Avis des Commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

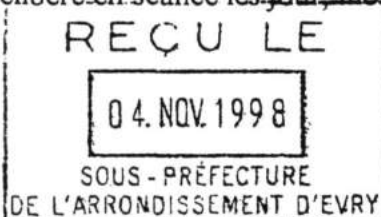
A la majorité des voix (2 abstentions : Mme QUAINQUARD + pouvoir)

APPROUVE le renouvellement du dispositif Ville Vie Vacances mis en place sur la commune,

ADOpte les projets d'actions pour les vacances de la Toussaint et de Noël 1998, dont le budget prévisionnel, équilibré à hauteur de 31.780 F prévoit une participation de la commune de 16.280 F.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de la cellule Ville-Vie-Vacances la subvention d'un montant global de 9.500 Frs relative à ce projet d'actions en direction de la jeunesse durant les vacances de la Toussaint et de Noël 1998 et à signer le dossier de demande correspondant et tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

67

